

(1)

(N° 73.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1880.

Rapport des Commissions réunies de l'Intérieur et de la Guerre, chargées d'examiner le Projet de Loi portant des modifications à la loi sur la Milice.

(Voir les Nos 30 et 90, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEEKYSSCHE, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, BONNET, le Baron DE LOEN D'ENSCHEDÉ, VAN WILLIGEN, le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, BIART, HUBERT, TACQUENIER, le Baron SURMONT DE VOLSBURGHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions ayant pris connaissance du Projet de Loi présenté par le Gouvernement et adopté par la Chambre des Représentants et portant modification des articles 3, 4, 64^s, 82 et 100 de la loi des 3 juin 1870 et 18 septembre 1873 sur la milice, ont l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,

J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,

Baron SURMONT DE VOLSBURGHE.